

UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD

ÉTUDIER À L'USPN

Master Clinique et Psychopathologie Psychanalytiques (CPP)

mention Psychologie : Psychopathologie Clinique
Psychanalytique

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

► SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

LLSHS.UNIV-SPN.FR



UFR LLSHS

Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés



**Responsable de la Mention Psychologie
Madame Catherine MATHA**

**Responsable du Master 1
Monsieur Amos SQUVERER**

**Responsable du Département de Psychologie
Madame Christine ARBISIO**

**Parcours CPP
Clinique et Psychopathologie Psychanalytiques**

**Responsable du parcours en M1
Amos SQUVERER**

**Responsable du parcours en M2
Catherine MATHA**

Gestionnaire pédagogique : NIGNAN Kourtoumou,

Courriel : master-psycho.lshs@univ-paris13.fr

Téléphone : 01 49 40 31 87

Fax : 01 49 40 37 06

<http://www-lshs.univ-paris13.fr>

Université Paris 13 - UFR LLSHS
99, avenue Jean-Baptiste Clément - F 93430 Villetaneuse
Téléphone +33 (0)1 49 40 30 00 - Télécopie +33 (0)1 49 40 37 06

Sommaire

- 1. Présentation générale de la mention*
- 2. Présentation générale du parcours*
- 3. Équipe pédagogique*
- 4. Organisation des enseignements*
- 5. Enseignements du Tronc Commun*
- 6. Enseignements du Parcours*
- 7. Stage et mémoire*
- 8. La validation*
- 9. Information sur le plagiat*

Qu'entend-on par « plagiat »

Quelles sont les sanctions encourues ?

UFR LLSHS
Master « Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique »
Calendrier de l'année universitaire 2025-2026
 Pour les 4 parcours en M1 et M2 pro

Réunions de rentrée M1 et M2 pro	11 septembre
Début des CM et TD des semestres impairs	15 septembre
<i>Vacances de Toussaint du dimanche 26 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025</i>	
Date limite de fin des CM et TD des semestres impairs	13 décembre
Semaine de révision et rattrapages de cours Examens contrôle terminal des semestres impairs (première période) ¹	15 décembre au 20 décembre 2025
Facultatif : date limite dépôt des travaux maison (à l'exclusion des UE du tronc commun) ²	15 décembre 2025
<i>Vacances d'hiver du dimanche 21 décembre 2025 au dimanche 04 janvier 2026</i>	
Examens contrôle terminal des semestres impairs (deuxième période)	5 janvier au 10 janvier 2026
Dépôt des travaux (stages et mémoires)	5 janvier 2026
Début des CM et TD des semestres pairs	12 janvier 2026
Date limite rendu des notes des semestres impairs	26 janvier 2026
Jurys des 4 parcours en M1 et M2 semestres impairs	Entre le 3 février et le 7 février 2026
Date de dépôt des rapports de stage et de pré-mémoires du premier semestre (rattrapage) :	27 février 2026 au plus tard
<i>Vacances d'hiver du dimanche 1^{er} mars au dimanche 08 mars 2026</i>	
Date limite de fin des CM et TD des semestres pairs	11 avril 2025
Semaine de révision et rattrapages de cours Examens contrôle terminal des semestres pairs (première période) ³	13 avril au 18 avril 2026
Facultatif : date limite dépôt des travaux maison (à l'exclusion des UE du tronc commun) ⁴	18 avril 2026
<i>Vacances de printemps du dimanche 19 avril au dimanche 3 mai 2026</i>	
Examens contrôle terminal des semestres pairs (2 ^{ème} période)	4 mai au 16 mai 2026
Dépôt des travaux (stages et mémoires, devoirs maison)	5 mai 2026
Soutenances stages et mémoires	5 mai au 29 mai 2026
Date limite rendu notes des semestres pairs	29 mai 2026
Jurys des 4 parcours en M1 et M2 pro des semestres pairs	Au plus tard le 4 juin 2026
Epreuves de rattrapage des semestres impairs	8 juin au 12 juin 2026
Epreuves de rattrapage des semestres pairs	18 juin au 26 juin 2026
Dépôt des travaux (stages, mémoires, devoirs maison) du 2 ^{ème} semestre (rattrapage)	Au plus tard le 4 juin 2026⁵
Soutenances 2 ^{ème} session stages et mémoires	Au plus tard du 8 juin au 27 juin 2026⁶
Date limite rendu notes de rattrapage semestres impairs et pairs	3 juillet 2026
Jurys d'année pour les parcours	Entre le 6 et le 11 juillet 2026⁷

¹ Uniquement pour les enseignements qui se sont terminés au plus tard le 22 novembre 2025

² Uniquement pour les devoirs-maison qui ont été demandés au plus tard le 15 novembre 2025

³ Uniquement pour les enseignements qui se sont terminés au plus tard le 20 mars 2026

⁴ Uniquement pour les devoirs-maison qui ont été demandés au plus tard le 27 mars 2026

⁵ Les mémoires et rapports de stage de 2^{ème} session peuvent être déposés avant cette date, afin de venir à soutenance avant le 8 juin. Cette disposition permet de désengorger les soutenances de 2^{ème} session

⁶ Parcours CICT : Soutenances rattrapage stages et mémoires en M2 pro : début septembre 2026

⁷ Jury 2^{ème} semaine de septembre 2026 pour CICT

1. Présentation générale de la mention

Ce Master propose une formation à la profession réglementée de psychologue prenant appui sur l'épistémologie psychanalytique.

La formation vise à offrir un ensemble de connaissances et de compétences permettant aux futurs psychologues d'être capables de prendre en charge les différentes formes de souffrances psychiques du sujet aux différents âges de la vie. Cela en tenant compte d'une diversité de facteurs cliniques, d'une diversité des terrains cliniques, et de la nécessité de dialoguer avec des professionnels issus d'autres disciplines.

Les titulaires du Master seront ainsi aptes à assurer la prise en charge individuelle, groupale et institutionnelle des patients dans les différentes étapes du suivi (prévention, évaluation, conseil, soins, psychothérapie). Cette mention forme également à la clinique des institutions et à la clinique du travail. Cette formation porte une attention particulière aux problématiques contemporaines pour sensibiliser les futurs psychologues aux enjeux institutionnels, sociaux et politiques.

Le Master a également pour finalité de préparer et de former des chercheurs en psychologie, en psychopathologie et en psychanalyse. Il encourage l'articulation constante entre la recherche et la pratique clinique dans une perspective pluri et interdisciplinaire.

Cette formation se décline en 4 parcours professionnalisants (« clinique et psychopathologie psychanalytique » ; « clinique et développement : enfants, adolescents, parentalités » ; « clinique interculturelle et transculturelle » ; « clinique des institutions, clinique du travail ») et un parcours recherche (« psychanalyse et interdisciplinarité »).

2. Présentation générale du parcours

Le parcours « Clinique et Psychopathologie Psychanalytiques » (CPP) a comme objectif d'aborder et d'approfondir la psychopathologie selon une approche psychanalytique.

Cette formation propose des connaissances en psychopathologie abordant les différentes formes de la psychopathologie et les manifestations variées de la souffrance psychique (névroses, psychoses, perversions, problématiques et fonctionnements limites, dépressions, addictions, cliniques de l'extrême, somatisations etc.) Une attention sera portée aux manifestations et aux expressions contemporaines de la psychopathologie.

Ces formes variées de la psychopathologie seront également abordées en fonction de leurs manifestations spécifiques aux différents âges de la vie (enfance, adolescence, âge adulte).

Ce parcours veillera également à initier les étudiants à la pratique clinique, ainsi qu'à la posture spécifique du psychologue clinicien par rapport aux autres professionnels du soin psychique. Dans ce contexte, il formera les étudiants à l'entretien clinique et à la clinique du bilan psychologique. Il les initiera aux différents cadres et dispositifs cliniques et à leurs visées thérapeutiques.

Cette formation permettra au futur psychologue clinicien d'intervenir dans une grande diversité des institutions (aux services hospitaliers (hôpital général ou services psychiatriques) ou médico-sociaux, à l'éducation nationale, dans les collectivités territoriales et locales, dans le milieu associatif ou dans toute institution d'accueil et d'intervention de soin psychique).

3. Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique du Parcours est constituée de :

Mesdames, Messieurs, Professeur.e.s d'Université :

HOUSIER Florian
LINDENMEYER Cristina
MATHA Catherine
SCHWERING Karl Leo
SMANIOTTO Barbara

Mesdames, Messieurs, Maîtres de Conférences - HDR

SQUVERER Amos

Mesdames, Messieurs, Maîtres de Conférences

ARBISIO Christine
CHOCRON Michael
PAIN Émilie
DELMAS Hugues

➔ ATER

GUILLOU Julien

➔ Enseignant.e.s contractuels et professionnels

BELEMKASSER Sabrina
CHRISTAKI Angélique
DENTICI Maria
DULCK Béatrice
DURR Noémie
KIRAZIAN Laurie
MATORÉ Sylvain
MARTIN Victor
MITROUSKA Stella
PRIGENT Adam
ROSANIS Romain
VANNIER Edouard
WUILLAUME Marielle

Enseignants responsables des enseignements du Tronc Commun

MANSOURI Malika/ MEGHERBI Hakima pour l'UE *Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche*
DELMAS Hugues pour l'UE *Statistiques appliquées à la recherche en psychologie*
COHEN DE LARA Aline/ LINDENMEYER Cristina pour l'UE *Les fondamentaux de la psychopathologie*
MATHA Catherine / SQUVERER Amos (Intervenant : SERNA Jesus Mario) pour l'UE *Anglais*
COHEN DE LARA Aline/ MOLINIER Pascale pour l'UE *Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif*
BOSSUROY Muriel / SMANIOTTO Barbara pour l'UE *Dispositifs cliniques et psychothérapies*
CHOCRON Michael / QUAGELLI Lucas pour l'UE *Actualités de la profession de psychologue*

4. Organisation des enseignements

Master 1:

Unité d'enseignement	UE obligatoire ou optionnel	Semestre	Credits européens	Enseignement mutualisé avec d'autres formations	Modalités de l'enseignement (CM, TD, TP)	Durée d'enseignement en présentiel		Nombre de groupes	
						CM	TD	CM	TD
Introduction à l'épistémologie et à la méthodologie de la recherche	Obligatoire	1	3	Master Psycho PPCP	CM	24			
Statistiques appliquées à la recherche en psychologie	Obligatoire	1	3	Master Psycho PPCP	CM	15	9	1	1
UE Théorique Psychopathologie de l'adulte A	Obligatoire	1	3		CM / TD	18	8	1	3
UE Théorique Narcissisme et psychopathologie	Obligatoire	1	3		CM / TD	18	8	1	3
UE Théorique Problématique des limites	Obligatoire	1	3		CM / TD	18	8	1	3
UE Théorique Psychopathologie de l'enfant	Obligatoire	1	3		CM	18		1	
UE Méthodologique Bilan psychologique A	Obligatoire	1	3	Parcours CIT Master Psycho PPC	CM / TD	12	18	1	4
UE Méthodologique Entretien	Obligatoire	1	3		CM/TD	12	18	1	5
Supervision de stage	Obligatoire	1	3		TD		12		7
Supervision du mémoire de recherche	Obligatoire	1	3		TD		12		7
Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique	Obligatoire	2	3	Master Psycho PPCP	CM	24		1	
Langues:Anglais	Obligatoire	2	3		CM	12	12	1	2
UE Théorique Psychopathologie de l'adulte B	Obligatoire	2	3		CM / TD	18	8		3
UE Théorique Psychopathologie de l'adolescent	Obligatoire	2	3		CM	18			
UE Méthodologique Bilan psychologique B	Obligatoire	2	3	CM/TD	CM / TD	12	18	1	4
UE Méthodologique Entretien	Obligatoire	2	3		CM / TD	12	18	1	5
Supervision de stage	Obligatoire	2	6		TD		12		7
Supervision du mémoire de recherche	Obligatoire	2	6		TD		14		7

Enseignements du Tronc Commun

Semestre 1 :

- **Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche** : 3 ECTS – 24h CM

(M. Mansouri et H. Megherbi)

Cet enseignement présente les fondements épistémologiques et méthodologiques de la recherche clinique, en psycho(patho)logie clinique et en psychanalyse.

Connaissances :

Questions épistémologiques soulevées par la spécificité de la recherche clinique en psychologie et psychopathologie (modélisations théoriques, critères de scientificité, outils méthodologiques, questions éthiques, effets de transfert).

Compétences visées :

Acquérir les outils théoriques et méthodologiques pour définir un objet et construire un projet de recherche.

Cet UE est assurée en partie (6h sur 24h) en partenariat avec l'université Paris-cité.

- **Statistiques** : 3 ECTS – 15h CM – 9h TD

(H. Delmas)

Connaissances : CAH : nuage euclidien, point moyen, variance, partition, décomposition inter-intra de la variance, indice d'agrégation, indice de niveau, dendrogramme.

ACP : tableau de corrélations, axes principaux, valeurs propres, coordonnées principales, contributions, qualité de représentation, méthode d'interprétation d'un axe.

Compétences visées : Utiliser un formulaire et les fonctions statistiques d'une calculatrice scientifique pour calculer quelques statistiques de la CAH et de l'ACP.

Construire un dendrogramme et un nuage plan avec les points moyens des classes.

Commenter et interpréter les résultats donnés par un logiciel de CAH ou d'ACP.

Semestre 2 :

- **Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique** : 3 ECTS – 24h CM

{COHEN DE LARA Aline et LINDENMEYER Cristina}

Cet enseignement présente les concepts et modèles de la psychopathologie clinique psychanalytiques.

Connaissances :

Parcourir les champs de la psychopathologie psychanalytique, mettre en exergue la nature conflictuelle du fonctionnement psychique en rapport avec la problématique du normal et du pathologique.

Compétences visées :

Savoir repérer la diversité des processus psychopathologiques.

- **Anglais** : 3 ECTS – 12hCM et 12hTDTD – présentiel

(Jesus Mario Serna)

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à les initier à la langue de spécialité. Complément de cours sur l'ENT chaque semaine.

Connaissances : Introduction au lexique spécialisé et initiation à la phonologie. Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, ainsi que de l'interaction orale. Découverte de textes de spécialité classiques en langue anglaise.

Compétences visées : Acquérir et mobiliser un vocabulaire spécialisé. Être capable de comprendre des extraits de textes psychologiques de spécialité en anglais.

Supervisions et Travaux Universitaires

Semestre 1 :

- **Supervision de stage:** 3 ECTS – 12h TD

Connaissances :

Il s'agit d'une supervision des pratiques cliniques liées à l'expérience du terrain de stage. L'étudiant doit l'effectuer dans un cadre institutionnel (participation à des réunions d'équipe, supervisions réalisées par un référent, réunions de synthèse, etc.) pour une pratique qui peut s'inscrire dans différents cadres. Cette pratique peut répondre au *cadre de l'examen psychologique* au sens large, et dès lors posséder une dimension évaluative (entretien clinique, bilan psychologique) ; elle peut également s'inscrire dans un *cadre à visée thérapeutique* (participation à des dispositifs à médiation, psychodrame, atelier thérapeutique, ...). L'abord des spécificités de l'institution d'accueil, son organisation, ses modalités de fonctionnement, constituent un des éléments importants de la réflexion qui doit par ailleurs prendre en compte la dimension éthique et déontologique de la profession de psychologue.

Compétences visées :

Il s'inscrit dans un cadre de formation à la profession de psychologue et doit donc être encadré par un psychologue clinicien détenteur d'un DESS ou d'un Master 2 et exerçant depuis au moins trois années en institution. L'objectif est d'acquérir une sensibilité à la psychopathologie, aux outils diagnostiques spécifiques du psychologue clinicien, une familiarisation avec différents dispositifs cliniques, et d'appréhender la dynamique transférentielle à l'œuvre dans les entretiens et entre les membres de l'institution.

- **Supervision du mémoire de recherche :** 3 ECTS – 12h TD

Connaissances : Cette UE se compose d'une supervision du mémoire de recherche, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées :

Apprendre à élaborer une problématique de recherche théorico-clinique et la mettre en œuvre. Ce travail d'élaboration donne lieu à la rédaction d'un mémoire mettant en œuvre le référent psychanalytique.

À noter : Les supervisions de stage et supervisions de TER s'effectuent sur les deux semestres avec le même enseignant sur la même plage horaire.

Semestre 2 :

- **Supervision de stage: 6 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Il s'agit d'une supervision des pratiques cliniques liées à l'expérience du terrain de stage. L'étudiant doit s'inscrire dans un cadre institutionnel (participation à des réunions d'équipe, supervisions réalisées par un référent, réunions de synthèse, etc.) pour une pratique qui peut s'inscrire dans différents cadres. Cette pratique peut répondre au *cadre de l'examen psychologique* au sens large, et dès lors posséder une dimension évaluative (entretien clinique, bilan psychologique) ; elle peut également s'inscrire dans un *cadre à visée thérapeutique* (participation à des dispositifs à médiation, psychodrame, atelier thérapeutique, ...). L'abord des spécificités de l'institution d'accueil, son organisation, ses modalités de fonctionnement, constituent un des éléments importants de la réflexion qui doit par ailleurs prendre en compte la dimension éthique et déontologique de la profession de psychologue.

Compétences visées :

Il s'inscrit dans un cadre de formation à la profession de psychologue et doit donc être encadré par un psychologue clinicien détenteur d'un DESS ou d'un Master 2 et exerçant depuis au moins trois années en institution. L'objectif est d'acquérir une sensibilité à la psychopathologie, aux outils diagnostiques spécifiques du psychologue clinicien, une familiarisation avec différents dispositifs cliniques, et d'appréhender la dynamique transférentielle à l'œuvre dans les entretiens et entre les membres de l'institution.

- **Supervision du mémoire de recherche : 6 ECTS – 14h TD**

Connaissances : Cette UE se compose d'une supervision du mémoire de recherche, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées :

Apprendre à élaborer une problématique de recherche théorico-clinique et la mettre en œuvre. Ce travail d'élaboration donne lieu à la rédaction d'un mémoire mettant en œuvre le référent psychanalytique.

À noter : Les supervisions de stage et supervisions de TER s'effectuent sur les deux semestres avec le même enseignant, sur la même plage horaire.

► Descriptif des enseignements

Semestre 1 :

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adulte A** : 3 ECTS – 18h CM – 8h TD (A. Squverer)

Ce cours a pour objectif d'introduire à une clinique psychanalytique des névroses.

Connaissances :

La théorie freudienne pense le complexe d'œdipe comme le « complexe nucléaire de la névrose ». Ainsi ce cours propose d'articuler l'Œdipe comme un carrefour à partir de duquel se décline la psychopathologie psychanalytique. Ce cours propose d'approfondir la clinique de la névrose (hystérie/névrose obsessionnelle/phobie). Il cherche également à sensibiliser à l'actualité de la névrose dans ses habits contemporains.

Compétences visées : Savoir repérer et écouter les problématiques névrotiques.

Avoir des repères sur le positionnement clinique et psychothérapeutique dans le travail avec la névrose.

- **UE Théorique Narcissisme et psychopathologie** : 3 ECTS – 18h CM – 8h TD (KL Schwing)

Ce cours a pour objectif d'introduire aux théories psychanalytiques en rapport avec le concept de narcissisme, tout en articulant ces dernières avec certaines manifestations psychopathologiques.

Connaissances :

La théorie freudienne du narcissisme sera étudiée de sorte à pouvoir dégager ensuite les théorisations post-freudiennes ayant permis d'approfondir la connaissance des manifestations cliniques et psychopathologiques de ce concept. Cet approfondissement concerne en particulier le narcissisme primaire, dont les défaillances jouent un rôle prépondérant dans la clinique des traumatismes. Le narcissisme secondaire sera abordé en particulier dans son rapport aux instances du moi et aux identifications. L'ensemble des notions, concepts et théorisations abordés est destiné à mettre en lumière les manifestations et affects du narcissisme dans la vie quotidienne de tout un chacun (pudeur, honte, fierté, etc.), mais aussi de dégager certains avatars psychopathologiques électifs (perversions, traumatismes).

Compétences visées :

Connaissance des concepts et notions essentielles dans le champ du narcissisme (primaire, secondaire, libido d'objet, libido du moi, identification narcissique, etc.), et capacité à concrétiser ces derniers grâce à des vignettes cliniques allant du normal au pathologique.

TD :

Le TD est destiné à étudier les textes fondamentaux abordés en CM, et à accentuer l'articulation avec les manifestations cliniques et psychopathologiques du narcissisme grâce au recours à des vignettes cliniques figurant dans la littérature.

- **UE Théorique Psychopathologie de l'enfant** : 3 ECTS – 18h CM (C. Arbisio)

Connaissances : Dans un premier temps, nous aborderons les apports spécifiquement lacaniens à la compréhension du processus d'individuation-séparation chez l'enfant et du complexe d'Œdipe. A partir de là, il s'agira de dégager les enjeux psychopathologiques en lien avec des expressions symptomatiques fréquentes chez les enfants aujourd'hui : troubles du comportement et agitation, violence, difficultés d'apprentissage. Des situations cliniques serviront d'étayage à cette réflexion.

Compétences visées : A partir des catégories du symbolique, de l'imaginaire et du réel, approfondir une lecture psychopathologique des symptômes qui permettent à l'enfant d'exprimer sa souffrance psychique dans le monde contemporain.

• **UE Théorique Problématique des limites : 3 ECTS – 18h CM – 8h TD (B. Smaniotto)**

:

Objectif : Interroger les logiques et les singularités des processus psychiques observés dans les problématiques dites *limites* (relations d'objet ; niveaux de conflictualité ; expressions de la souffrance psychique, etc.), au regard des autres organisations psychopathologiques (névrose / psychose).

Connaissances : Explorer l'émergence de cette entité psychopathologique du point de vue historique, jusqu'aux définitions contemporaines.

Dégager un tableau clinique spécifique des organisations et du fonctionnement limite – justement caractérisés par l'instabilité et le polymorphisme (symptomatique, défensif, etc.).

Les textes étudiés en TD viendront d'une part étayer les connaissances conceptuelles et théoriques transmises dans le CM ; et d'autre part proposer des illustrations cliniques concrètes.

Compétences visées : Considérer la place et le rôle des *états* et des *fonctionnements limites* dans les formes contemporaines de souffrance psychique.

Réfléchir aux aménagements des dispositifs d'accompagnement et de soins de ces problématiques des limites.

• **UE Méthodologique Bilan psychologique A : 3 ECTS – 12h CM – 18h TD (M. Chocron)**

Objectifs : Être formé aux enjeux et à l'éthique du bilan psychologique. Se former à cette pratique dont seuls les psychologues peuvent se prévaloir.

Connaissances : L'enseignement est pensé selon une progression qui couvre les deux années de Master.

En semestre 1: Dynamique du bilan psychologique ; apports et limites des épreuves d'efficiences intellectuelle ; L'accent sera mis sur la clinique projective référée à la théorie psychanalytique : apports du Rorschach à l'étude du fonctionnement psychique. Première articulation avec la psychopathologie : les fonctionnements névrotiques.

Compétences visées Analyser une demande et mettre en place un bilan psychologique. Méthodologie de la passation, cotation et analyse d'un protocole de Rorschach. Repérage du fonctionnement névrotique en termes d'angoisse, registre conflictuel et mécanismes de défense.

• **UE Méthodologique Entretien : 3 ECTS – 12h CM (C. Matha) – 18h TD (Noémie Durr, Sylvain Matoré, Adam Prigent, Romain Rosanis)**

L'entretien clinique constitue un outil privilégié du psychologue qui recouvre des modalités multiples en fonction de la théorie qui en sous-tend la pratique (psychanalytique ici), de l'objectif qu'il vise (évaluation, recherche, thérapeutique) et des spécificités du sujet rencontré (âge, pathologie).

Connaissances : Après avoir abordé, en référence à la théorie psychanalytique, les caractéristiques de l'entretien clinique et les processus psychiques à l'œuvre dans cette situation, le cadre et la méthode sont interrogés dans différents contextes cliniques.

Dans le cadre des TD, des jeux de rôle en petits groupes sont réalisés, à partir de situations d'entretiens auxquels les étudiants ont assisté ou qu'ils ont mené eux-mêmes. Ils permettent aux étudiants de se sensibiliser aux processus identificatoires et transférentiels mobilisés et de s'initier à la technique de l'entretien d'orientation psychanalytique.

Compétences visées : Appréhender les spécificités d'un entretien clinique et ce qu'il permet comme repérage des modalités de fonctionnement psychique d'un sujet, à partir de la dynamique du transfert et du contre-transfert.

Semestre 2 :

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adulte B : 3 ECTS – 18h CM – 8h TD (M. Chocron)**

Objectifs : Approfondir les connaissances sur la psychopathologie des autismes et des psychoses et leurs formats d'accompagnement.

Connaissances : En nous appuyant sur les travaux récents de la clinique psychanalytique, nous commencerons par envisager les particularités psychopathologiques des psychoses et des autismes tant sur le plan des problématiques que des fonctionnements psychiques (construction narcissique, relation d'objet, type d'angoisse et mécanismes de défense). Nous explorerons également les dimensions thérapeutiques et les aménagements de cadre qu'implique le suivi de ces patients.

Une fois ces différences acquises, nous envisagerons la dimension dynamique des évolutions des sujets à l'âge adolescent et à l'âge adulte et les évolutions des fonctionnements psychiques dans le temps. À partir d'exemples cliniques, nous considérerons les trajets singuliers des sujets montrant des autismes évoluant vers des fonctionnements plus psychotiques et des psychoses empruntant des fonctionnements plus autistiques.

Compétences : Savoir différencier les psychoses des autismes. Reconnaître les formes intermédiaires pour lesquels la différenciation est plus complexe. Construire une stratégie thérapeutique. Comprendre les effets d'évolution des problématiques.

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adolescent : 3 ECTS – 18h CM (C. Matha)**

A partir de la notion de « crise d'adolescence » et en référence à la métapsychologie, sont abordés les processus psychiques spécifiques engagés par le travail d'adolescence.

Connaissances : Les remaniements psychiques (pulsionnel, instanciel, objectal, narcissique) opérés par les transformations liées à l'adolescence. Enjeux psychopathologiques autour des troubles spécifiques rencontrés à l'adolescence : agir, dépression, inhibition, addiction, anorexie.

Compétences visées : Appréhender ce que l'on nomme « crise d'adolescence », à la fois en termes de remaniements psychiques et de spécificités symptomatiques.

- **UE Méthodologique Bilan psychologique B : 3 ECTS – 12h CM – 18h TD (M. Chocron)**

Objectifs : Être formé aux enjeux et à l'éthique du bilan psychologique. Se former à cette pratique dont seuls les psychologues peuvent se prévaloir.

Connaissances : L'enseignement est pensé selon une progression qui couvre les deux années de Master.

En semestre 2 : L'accent sera mis sur la clinique projective référée à la théorie psychanalytique : apports des épreuves thématiques à l'étude du fonctionnement psychique. Première articulation avec la psychopathologie : les fonctionnements névrotiques. Autres épreuves (Figure de Rey, dessin.)

Compétences visées : Méthodologie de la passation des épreuves thématiques. Cotation et analyse d'un protocole de TAT, (CAT/Patte noire pour le TD centré "enfant") Repérage du fonctionnement

névrotique en termes d'angoisse, registre conflictuel et mécanismes de défense. Mise en perspective des deux épreuves projectives : Rorschach et thématique.

- **UE Méthodologique Entretien : 3ECTS – 12h CM – 18h TD (C. Matha)**

L'enseignement s'inscrit dans la continuité du premier semestre.

Connaissances : Après avoir abordé, en référence à la théorie psychanalytique, les caractéristiques de l'entretien clinique et les processus psychiques à l'œuvre dans cette situation, le cadre et la méthode sont interrogés dans différents contextes cliniques.

Dans le cadre des TD, des jeux de rôle en petits groupes sont réalisés, à partir de situations d'entretiens auxquels les étudiants ont assisté ou qu'ils ont mené eux-mêmes. Ils permettent aux étudiants de se sensibiliser aux processus identificatoires et transférentiels mobilisés et de s'initier à la technique de l'entretien d'orientation psychanalytique.

Compétences visées : Appréhender les spécificités d'un entretien clinique et ce qu'il permet comme repérage des modalités de fonctionnement psychique d'un sujet, à partir de la dynamique du transfert et du contre-transfert.

Master 2 :

Organisation des enseignements :

Unité d'enseignement	UE obligatoire ou optionnelle	Semestre	Credits européens	Enseignement mutualisé avec d'autres formations	Modalités de l'enseignement	Durée totale d'enseignement en présentiel		Nombre de groupes	
						CM	TD	CM	TD
Langues: Anglais	Obligatoire	3	3	Master PPCP	CM	12	12	1	2
Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif	Obligatoire	3	3	Master Psycho PPCP	CM	24		1	
UE Théorique Psychopathologie de l'adulte: A	Obligatoire	3	3		CM	18		1	
UE Théorique Psychopathologie de l'enfant	Obligatoire	3	3		CM	18		1	
UE Théorique: Psychanalyse A	Obligatoire	3	3		CM	18		1	
UE Méthodologique Bilan psychologique C	Obligatoire	3	3	12h CM mutualisés avec Parcours CIT Master PPCP	CM/TD	12	18	1	3
UE Méthodologique: L'entretien clinique	Obligatoire	3	3		TD		18		3
UE Méthodologique : Construction du cas clinique	Obligatoire	3	3		TD		18		3
UE professionnalisante	Obligatoire à choix	3	3		CM	18		5	
Supervision de stage	Obligatoire	3	3		TD		12		7
Supervision du mémoire professionnalisant	Obligatoire	3	3		TD		12		7
Actualité de la profession de psychologue	Obligatoire	4	3	Master Psycho PPCP	CM	24		1	
Dispositifs cliniques et psychothérapies	Obligatoire	4	3	Master Psycho PPCP	CM	24		1	
UE Théorique Psychopathologie de l'adulte B	Obligatoire	4	3		CM	18		1	
UE Théorique Psychopathologie de l'adolescent	Obligatoire	4	3		CM	18		1	
UE Théorique: Psychanalyse B	Obligatoire	4	3		CM	18		1	
UE Méthodologique Bilan psychologique D	Obligatoire	4	3	12h CM mutualisés avec Parcours CIT Master PPCP	CM / TD	12	18	1	3
UE professionnalisante	Obligatoire à choix	4	3		CM	18		5	
Supervision de stage	Obligatoire	4	6		TD		12		7
Supervision du mémoire professionnalisant	Obligatoire	4	6		TD		14		7
						483	309		

Enseignements du Tronc Commun

Semestre 3 :

- **Problématisation de la pratique clinique** : 3 ECTS – 24h CM

(A. Cohen de Lara/ P. Molinier)

Cet enseignement vise à accompagner l'étudiant dans sa réflexion clinique et l'élaboration de son positionnement de futur psychologue.

Connaissances :

Il s'agit de réfléchir à la pratique clinique et aux enjeux transférentiels et contre transférentiels dans différentes situations cliniques individuelles, groupales et institutionnelles

Compétences visées :

Être en mesure de construire son positionnement professionnel de psychologue clinicien selon la diversité des cadres professionnels d'intervention.

- **Langues** : 3 ECTS – 24h CM (Intervenant : Jesus Mario Serna)

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants et leurs connaissances en anglais de la psychologie.

Connaissances : Variable en fonction des options : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de la production orale, et de la production écrite. Possibilité de travailler également l'interactions orale. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, initiation à la phonologie.

Compétences visées : Variable en fonction des options : Être capable de comprendre des documents audio-visuels non sous-titrés en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Être capable d'appliquer différentes techniques de compréhension écrite pour lire des articles en rapport avec la psychologie en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Être capable d'écrire divers types de textes (lettre, opinion, synopsis) en réinvestissant le lexique de spécialité. Être capable de jouer un rôle à l'oral seul ou en binôme.

Semestre 4 :

- **Dispositifs cliniques et psychothérapies** : 3 ECTS – 24h CM

(Bossuroy Muriel / Smaniotto Barbara)

Cet enseignement a pour objectif la connaissance des modèles théoriques et des modalités de mise en place des différents dispositifs en fonction du lieu, des visées thérapeutiques et des personnes concernées.

Connaissances :

Théories et champs d'application clinique des différents dispositifs d'interventions et/ou de soins dans le domaine de pratique des psychologues.

Compétences :

Savoir mettre en place des dispositifs d'interventions et/ou de soins individuels ou groupaux adaptés aux problématiques, aux pathologies, et aux âges des sujets.

- **Actualité de la profession de psychologue** : 3 ECTS – 24h CM

(Chocron Michael / Quagelli Lucas)

L'objectif est de réfléchir à la complexité de la profession du psychologue qui engage le respect de la personne, de la vie privée, de la liberté, la problématique de la demande et celle du consentement libre et éclairé.

Connaissances :

La psychologie clinique et le psychologue clinicien : textes officiels concernant les pratiques, le statut, le titre ; lieux d'exercice, associations professionnelles et syndicats ; déontologie, éthique.

Compétences visées :

Déterminer le cadre et les objectifs des interventions cliniques en tenant compte des réglementations officielles, des enjeux déontologiques et du contexte institutionnel.

Cette UE est assurée en partie en partenariat (6h sur 24h) avec l'université Paris-cité.

Supervisions et Travaux Universitaires

Semestre 3 :

- **Supervision de stage**: 3 ECTS – 12h TD

Connaissances :

Il s'agit d'une supervision des pratiques cliniques liées à l'expérience du terrain de stage. Pour ce faire, l'étudiant doit s'inscrire dans un cadre institutionnel (participation à des réunions d'équipe, supervisions réalisées par un référent, réunions de synthèse, etc.). Cette pratique peut répondre au *cadre de l'examen psychologique* au sens large, et dès lors posséder une dimension évaluative (entretien clinique, bilan psychologique) ; elle peut également s'inscrire dans un *cadre à visée thérapeutique* (participation à des dispositifs à médiation, psychodrame, atelier thérapeutique,...). L'abord des spécificités de l'institution d'accueil, son organisation, ses modalités de fonctionnement constitue un des éléments importants de la réflexion qui doit par ailleurs prendre en compte la dimension éthique et déontologique de la profession de psychologue.

Compétences visées :

Il s'inscrit dans un cadre de formation à la profession de psychologue et doit donc être encadré par un psychologue clinicien détenteur d'un DESS ou d'un Master 2 et exerçant depuis au moins trois années en institution. L'objectif est d'acquérir une sensibilité aux outils diagnostiques spécifiques du psychologue clinicien, une familiarisation avec différents dispositifs cliniques, et d'appréhender la dynamique transférentielle et contre-transférentielle à l'œuvre dans les entretiens et entre les membres de l'institution.

- **Supervision du mémoire professionnalisant** : 3 ECTS – 12h TD

Connaissances : Il s'agit d'une supervision des travaux d'études et de recherche, menés à partir d'une question émanant de l'expérience clinique du terrain de stage.

La participation à un groupe de supervision est obligatoire.

Compétences visées :

Apprendre à élaborer une problématique clinique assortie d'une bibliographie pertinente dans le cadre de la rédaction d'un mémoire mettant en œuvre le référent psychanalytique. Le mémoire de M2 a pour objectif de démontrer les capacités d'élaboration théorico-clinique de l'étudiant.e, à partir d'un positionnement de futur.e psychologue clinicien.ne, prenant en compte la relation de transfert.

Semestre 4 :

- **Supervision de stage: 6 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Il s'agit d'une supervision des pratiques cliniques liées à l'expérience du terrain de stage. Pour ce faire, l'étudiant doit s'inscrire dans un cadre institutionnel (participation à des réunions d'équipe, supervisions réalisées par un référent, réunions de synthèse, etc.). Cette pratique peut répondre au *cadre de l'examen psychologique* au sens large, et dès lors posséder une dimension évaluative (entretien clinique, bilan psychologique) ; elle peut également s'inscrire dans un *cadre à visée thérapeutique* (participation à des dispositifs à médiation, psychodrame, atelier thérapeutique,). L'abord des spécificités de l'institution d'accueil, son organisation, ses modalités de fonctionnement constitue un des éléments importants de la réflexion qui doit par ailleurs prendre en compte la dimension éthique et déontologique de la profession de psychologue.

Compétences visées :

Il s'inscrit dans un cadre de formation à la profession de psychologue et doit donc être encadré par un psychologue clinicien détenteur d'un DESS ou d'un Master 2 et exerçant depuis au moins trois années en institution. L'objectif est d'acquérir une sensibilité aux outils diagnostiques spécifiques du psychologue clinicien, une familiarisation avec différents dispositifs cliniques, et d'appréhender la dynamique transféro-contre transférentielle à l'œuvre dans les entretiens et entre les membres de l'institution.

- **Supervision du mémoire professionnalisant : 6 ECTS – 14h TD**

Connaissances : Il s'agit d'une supervision des travaux d'études et de recherche, menés à partir d'une question émanant de l'expérience clinique du terrain de stage.
La participation à un groupe de supervision est obligatoire.

Compétences visées :

Apprendre à élaborer une problématique clinique assortie d'une bibliographie pertinente dans le cadre de la rédaction d'un mémoire mettant en œuvre le référent psychanalytique. Le mémoire de M2 a pour objectif de démontrer les capacités d'élaboration théorico-clinique de l'étudiant.e, à partir d'un positionnement de futur.e psychologue clinicien.ne, prenant en compte la relation de transfert.

► Descriptif des enseignements

Semestre 3 :

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adulte A « Problématiques du Masochisme » : 3 ECTS – 18h CM (C. Matha)**

Connaissances : De Freud à ses successeurs, le concept de masochisme sera abordé dans son évolution historique et ses aspects métapsychologiques pour interroger les formes cliniques contemporaines de la psychopathologie.

Compétences visées : L'approfondissement des enjeux cliniques et psychopathologiques liés aux problématiques du masochisme engagées dans la psychopathologie contemporaine, du normal au pathologique, entre enjeux narcissiques et œdipiens dans le rapport aux objets et au fantasmes.

- **UE Théorique Psychanalyse A : Clinique du lien dans l'œuvre de D. W. Winnicott - 3 ECTS – 18h CM (F. Houssier)**

Connaissances : Ce cours est un approfondissement de la théorie du lien chez un auteur souvent abordé mais rarement dans la complexité de sa pensée

Compétences visées : A partir d'une recontextualisation historique et de la compréhension d'un cas clinique inédit dans le corpus théorico-clinique de cet auteur, nous abordons sa représentation du lien de l'enfant au père, ou encore la clinique de la tendance antisociale.

- **UE Théorique Psychopathologie de l'enfant : problématiques contemporaines : 3 ECTS – 18h CM (K-L Schwering)**

Connaissances :

- Psychopathologie de l'enfant et modernité
- Les enjeux des classifications
- Problématiques actuelles : fonctionnements limites chez l'enfant, maltraitances (abus sexuels), traumatismes relationnels précoces.
- Les orientations actuelles du soin : traitements individuels, groupaux et à médiation

Compétences visées :

- Savoir effectuer une analyse psychopathologique et proposer une indication thérapeutique

- **UE Méthodologique Bilan psychologique C : 3 ECTS – 12h CM – 18h TD (M. Chocron)**

Objectifs : Être formé aux enjeux et à l'éthique du bilan psychologique. Se former à cette pratique dont seuls les psychologues peuvent se prévaloir.

Connaissances : L'enseignement est pensé selon une progression qui couvre les deux années de Master.

En semestre 3 : Approche clinique et dynamique du BP ; Deuxième articulation avec la psychopathologie : clinique psychanalytique des psychoses, moments ou processus psychotique

chez le grand adolescent-jeune adulte, traductions dans la clinique de la passation d'un BP, aux épreuves d'efficiences et aux épreuves projectives.

Compétences visées : savoir en appui sur le BP répondre à la délicate question du diagnostic d'entrée dans la psychose.

- **UE Méthodologique L'entretien clinique : 3 ECTS – 18h TD**

Responsable : C. Matha

Enseignants : E. Pain, A. Prigent, E. Vannier

Objectifs :

La formation à l'entretien clinique en M2 s'inscrit dans la continuité de celle du M1 dans le cadre de TD hebdomadaires d'1h30 au premier semestre.

Elle vise à approfondir le questionnement sur ce qu'est un positionnement clinique pour un psychologue d'orientation analytique et ce qui constitue le cadre de son écoute.

Connaissances : Des jeux de rôle en petits groupes sont réalisés, à partir de situations d'entretiens auxquels les étudiants ont assisté ou qu'ils ont mené eux-mêmes. Ils permettent aux étudiants d'approfondir leur sensibilisation aux processus identificatoires et transférentiels mobilisés dans un entretien et de poursuivre l'assimilation de la technique de l'entretien d'orientation psychanalytique.

Compétences visées :

Approfondir l'évaluation du fonctionnement psychique d'un sujet à partir de la dynamique du transfert et du contre-transfert.

- **UE Méthodologique : Construction du cas clinique : 3 ECTS – 18h TD**

Responsable : B. Smaniotto

Enseignants: Angélique Christaki, Béatrice Dulck, Adam Prigent

Objectifs :

Consolider et approfondir les connaissances et les compétences des étudiants en ce qui concerne la construction du cas clinique et l'élaboration théorico-clinique à partir du cas.

Connaissances :

Epistémologie de l'étude de cas.

Aspects éthiques et déontologiques inhérents à l'étude de cas, à l'écriture du cas, à la communication autour du cas.

Apports méthodologiques concernant la construction, la rédaction et la discussion du cas (articulation théorico-clinique).

Compétences visées :

Rédiger, construire, élaborer une étude de cas, issue de sa pratique clinique.

Dans la perspective de la professionnalisation : savoir présenter et discuter une situation clinique (formulation d'hypothèses, transmission d'éléments de compréhension).

Travail soutenu par des mises en situation : présentation par les étudiants de cas concrets rencontrés sur leur lieu de stage, élaborés groupalement.

- **UE Pré-professionnalisant : Figures de la dépression et de la mélancolie : 3 ECTS-18h CM (C. Matha)**

Connaissances : Approche clinique et théorique (en appui sur des auteurs fondamentaux) des configurations psychopathologiques relevant des problématiques de la dépression et de la mélancolie. L'approche se fait par un abord métapsychologique, c'est-à-dire qui envisage à la fois les aspects théoriques, cliniques et pratiques auxquels nous sommes nécessairement confrontés en tant que psychologues cliniciens dans la rencontre avec des sujets en situation de grande souffrance

Compétences visées : L'approfondissement des formes contemporaines des problématiques liées aux modalités spécifiques de traitement de la perte et de leurs enjeux psychopathologiques et thérapeutiques.

- **UE Pré-professionnalisant : Névroses graves et problématiques limites : 3 ECTS-18h CM (KL. Schwing)**

Connaissances : Approche clinique et théorique des configurations psychopathologiques relevant des problématiques limites chez les patients adultes.

Mots-clés : Affect, agir, auto-érotisme, cadre, clivage, contre-transfert, déni, désaveu, identification, narcissisme, solitude, transfert, transitionnalité, trauma

Compétences visées : Approfondissement des formes contemporaines de la psychopathologie et de leurs enjeux cliniques et nosographiques (hors les psychoses).

- **UE Pré-professionnalisant : Expressions sexuelles et sexualités contemporaines : 3 ECTS-18h CM (B. Smaniotto)**

Connaissances : Cet enseignement propose de mettre à l'épreuve le sexuel et la sexualité à l'aune de la psychopathologie et des mutations contemporaines. A l'appui d'une approche théorico-clinique, il s'agira d'explorer et de comprendre la manière dont sont affectées, éfractées, empêchées... mais aussi renouvelées les *expressions sexuelles* aujourd'hui. Cette dernière formule, au large spectre, renvoie tant aux formes les plus extrêmes (violences sexuelles subies-agies, figures de la perversion sexuelle...), qu'aux « nouvelles » configurations de la sexualité (a-sexualité, hypersexualité, polyamour, cybersexualité, etc.) et des identités sexuelles au-delà de la binarité.

Compétences visées : Réfléchir aux enjeux nosographiques et psychopathologiques de ces cliniques rencontrées dans divers champs de la pratique.

Réfléchir aux dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de soins inhérents.

- **UE Pré-professionnalisant : Problématiques du corps : 3 ECTS-18h CM (A. Squerer)**

Connaissances : Ce enseignement accorde à la question du corps une place centrale et propose de donner des outils théoriques pour penser une diversité des champs cliniques où le corps fait symptôme.

Seront abordées les différentes formes psychopathologiques depuis leur rapport et usage du corps (corps et clinique psychopathologique).

Nous aborderons également la clinique psychosomatique. En initiant aussi une réflexion sur les effets psychiques d'une maladie ou d'un corps organiquement atteint (corps et médecine).

Enfin, nous aborderons les pratiques sociales du corps (tatouage, chirurgie esthétique, body-art etc.) (corps et culture)

Compétences visées : Savoir saisir les enjeux psychiques du corps comme lieu du symptôme.

- **UE Pré-professionnalisant : Dépendance et champs des addictions : 3 ECTS-18h CM (C. Lindenmeyer)**

Connaissances : Clarifier la genèse de la dépendance psychique, en privilégiant les champs des addictions. Nous partirons des questions suivantes : comment comprendre les conduites addictives à partir de l'apport psychanalytique ? De quoi sont-elles le représentant psychique ? Comment comprendre leur rôle dans l'économie libidinale du sujet ? Comment prendre en charge la problématique de l'addiction dans les situations psychothérapeutiques ?

Compétences visées : Appréhender les spécificités des conduites addictives, car actuellement la problématique de la dépendance impose au thérapeute une vision claire de ce phénomène qui caractérise la condition de l'homme contemporain.

Semestre 4 :

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adolescent** : 3 ECTS – 18h CM (F. Houssier)

Cet enseignement forme l'étudiant à un des secteurs cliniques qui s'est largement développé depuis quelques décennies, la psychopathologie de l'adolescent. En repartant de l'adolescence de Freud et en retraçant l'histoire de la psychanalyse de l'adolescent pour arriver à la théorie actuelle du processus d'adolescence, on explore la spécificité de la psychopathologie de l'adolescent et les différentes modalités de sa prise en charge thérapeutique.

Connaissances : Compréhension de la nouveauté du génital à l'adolescence et exploration du spectre psychopathologique : névrose de l'adolescence, problématiques délinquantes ou violentes, troubles des conduites alimentaires, psychose.

Compétences visées : Acquérir une bonne compréhension de ce que vit un adolescent, y compris en vue de sa prise en charge psychothérapeutique

- **UE Théorique Psychanalyse B : « La théorie analytique et l'éclairage du contemporain »** (3ECTS-18h CM (A. Squverer)

Connaissances : Ce cours propose de développer la manière dont la théorie analytique peut, à travers la question du symptôme, contribuer à l'éclairage du contemporain

L'enjeu sera de voir comment articuler précisément le savoir théorique et ses constructions métapsychologiques a-temporelles ou « classiques » avec le contexte social et les mutations qui nous sont contemporaines.

Nous commencerons par Freud et sa manière de déchiffrer le malaise de son temps pour aborder ensuite des champs plus actuels (radicalisation, complotisme, formes contemporaines de la famille etc.).

Compétences visées : Savoir articuler les opérateurs de la théorie analytique avec le contexte social contemporain et ses mutations

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adulte B : « Psychopathologie de l'excès »** : 3 ECTS – 18h CM (C. Lindenmeyer)

Connaissances :

Les théories freudiennes des pulsions, de la compulsion de répétition, de la perversion et des névroses.

Les évolutions psychopathologiques contemporaines dans une perspective psychanalytique.

Les enjeux du transfert et de l'éthique clinique dans la prise en charge des excès.

Les liens entre subjectivité, excès et société : lecture psychanalytique de la modernité et de ses effets.

Compétences visées :

- Comprendre la notion d'excès dans sa dimension clinique et subjective à partir des apports de la psychanalyse.
- Identifier les modalités psychopathologiques de l'excès (addictions, automutilations, troubles des conduites alimentaires, passages à l'acte, etc.).
- Approfondir les concepts fondamentaux de la psychanalyse (pulsion, jouissance, symbolisation, fantasmes, symptôme, transfert) à partir de leur mise en jeu dans les manifestations d'excès.
- Situer l'excès dans le contexte contemporain, en lien avec les discours sociaux dominants (consumérisme, numérique).
- Sensibiliser à la position éthique du clinicien face aux excès du sujet, et aux modalités de l'écoute et de l'accueil dans le cadre analytique.

- **UE Méthodologique Bilan psychologique D : 3 ECTS – 12h CM – 18h TD (M. Chocron)**

Objectifs : Être formé aux enjeux et à l'éthique du bilan psychologique. Se former à cette pratique dont seuls les psychologues peuvent se prévaloir.

Connaissances : L'enseignement est pensé selon une progression qui couvre les deux années de Master.

En semestre 4 : Troisième articulation avec la psychopathologie : clinique psychanalytique des fonctionnements limites et narcissiques; traductions dans la clinique de la passation du BP, aux épreuves d'efficacité et aux épreuves projectives. Entretien de restitution d'un BP ; compte-rendu d'un bilan

Compétences visées : savoir en appui sur le BP poser une hypothèse psychopathologique, savoir argumenter un diagnostic différentiel

- **UE Pré-professionnalisante : Figures de la dépression et de la mélancolie : 3 ECTS -18h CM (C. Matha)**

Connaissances : Approche clinique et théorique (en appui sur des auteurs fondamentaux) des configurations psychopathologiques relevant des problématiques de la dépression et de la mélancolie. L'approche se fait par un abord métapsychologique, c'est-à-dire qui envisage à la fois les aspects théoriques, cliniques et pratiques auxquels nous sommes nécessairement confrontés en tant que psychologues cliniciens dans la rencontre avec des sujets en situation de grande souffrance

Compétences visées : L'approfondissement des formes contemporaines des problématiques liées aux modalités spécifiques de traitement de la perte et de leurs enjeux psychopathologiques et thérapeutiques.

- **UE Pré-professionnalisante : Névroses graves et problématiques limites : 3 ECTS -18h CM (KL. Schwering)**

Connaissances : Approche clinique et théorique des configurations psychopathologiques relevant des problématiques limites chez les patients adultes.

Mots-clés : Affect, agir, auto-érotisme, cadre, clivage, contre-transfert, déni, désaveu, identification, narcissisme, solitude, transfert, transitionnalité, trauma.

Compétences visées : Approfondissement des formes contemporaines de la psychopathologie et de leurs enjeux cliniques et nosographiques (hors les psychoses).

- **UE Pré-professionnalisant : Expressions sexuelles et sexualités contemporaines : 3 ECTS-18h CM (B. Smaniotto)**

Connaissances : Cet enseignement propose de mettre à l'épreuve le sexuel et la sexualité à l'aune de la psychopathologie et des mutations contemporaines. A l'appui d'une approche théorico-clinique, il s'agira d'explorer et de comprendre la manière dont sont affectées, effractées, empêchées... mais aussi renouvelées les *expressions sexuelles* aujourd'hui. Cette dernière formule, au large spectre, renvoie tant aux formes les plus extrêmes (violences sexuelles subies-agies, figures de la perversion sexuelle...), qu'aux « nouvelles » configurations de la sexualité (a-sexualité, hypersexualité, polyamour, cybersexualité, etc.) et des identités sexuelles au-delà de la binarité.

Compétences visées : Réfléchir aux enjeux nosographiques et psychopathologiques de ces cliniques rencontrées dans divers champs de la pratique.

Réfléchir aux dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de soins inhérents.

- **UE Pré-professionnalisant : Problématiques du corps : 3 ECTS-18h CM (A. Squverer)**

Connaissances : Cet enseignement accorde à la question du corps une place centrale et propose de donner des outils théoriques pour penser une diversité des champs cliniques où le corps fait symptôme.

Seront abordées les différentes formes psychopathologiques depuis leur rapport et usage du corps (corps et clinique psychopathologique).

Nous aborderons également la clinique psychosomatique. En initiant aussi une réflexion sur les effets psychiques d'une maladie ou d'un corps organiquement atteint (corps et médecine).

Enfin, nous aborderons les pratiques sociales du corps (tatouage, chirurgie esthétique, body-art etc.) (corps et culture)

Compétences visées : Savoir saisir les enjeux psychiques du corps comme lieu du symptôme.

- **UE Pré-professionnalisant : Dépendance et champs des addictions : 3 ECTS-18h CM (C. Lindenmeyer)**

Connaissances : Clarifier la genèse de la dépendance psychique, en privilégiant les champs des addictions. Nous partirons des questions suivantes : comment comprendre les conduites addictives à partir de l'apport psychanalytique ? De quoi sont-elles le représentant psychique ? Comment comprendre leur rôle dans l'économie libidinale du sujet ? Comment prendre en charge la problématique de l'addiction dans les situations psychothérapeutiques ?

Compétences visées : Appréhender les spécificités des conduites addictives, car actuellement la problématique de la dépendance impose au thérapeute une vision claire de ce phénomène qui caractérise la condition de l'homme contemporain.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES PARCOURS CPP

Le master se déroule en 2 ans (3 ans maximum). Au-delà de 3 ans, une dérogation exceptionnelle doit être adressée à la direction du département avec copie au responsable du parcours dans lequel l'étudiant est inscrit et via la responsable pédagogique.

Le master est validé lorsque sont validés le S1 et le S2 (M1 : 60 ECTS) puis le S3 et le S4 (M2 : 60 ECTS). L'étudiant doit avoir aussi réalisé 500h de stage, supervisées pendant son Master (cf règles de validation), réparties comme suit : 200h de stage minimum en M1, et 300h de stage en M2 (ou plus).

* VALIDATION DES UE ET CAPITALISATION

Sauf régime dérogatoire accordé, les étudiants ont l'obligation d'assiduité aux TD. Toute absence doit faire l'objet d'une justification. Les absences ne peuvent en aucun cas dépasser $\frac{1}{4}$ du volume d'heures d'enseignement du TD.

Une UE est validée et définitivement capitalisée lorsque la note obtenue dans tous ses éléments constitutifs est supérieure ou égale à 10/20.

Cette UE est alors définitivement acquise et capitalisée ainsi que les crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) correspondants (cf.règlement des études de l'UFR).

Un(e) étudiant(e) ayant obtenu une note globale de 10 ou plus à une UE ne se verra pas proposer de seconde chance pour cette UE (cf. règlement des études de l'UFR). Il n'est pas autorisé d'essayer d'améliorer sa note en 2^{de} chance pour une UE qui aurait été définitivement validée en 1^{ère} session.

Toute note à une UE inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Sont définitivement acquises, ainsi que les ECTS correspondants : toutes les UE validées et compensées selon les règles de compensation du diplôme.

Étudiants en régime normal :

Le régime normal correspond au contrôle continu (CC). A ce titre, les étudiant.e.s ont **l'obligation d'assiduité aux TD**. Toute absence doit faire l'objet d'une justification qui doit être fournie dans **un délai de 8 jours** aux enseignants concernés par l'absence. A défaut, le relevé de notes indiquera ABI (absence injustifiée) ce qui empêchera la validation de l'UE, du semestre et de l'année universitaire, et l'application des règles de compensations

L'absence d'un étudiant à un examen de TD ou de CM d'une UE en 1^{ère} session conduit automatiquement l'étudiant à l'examen de 2^{de} chance de cette UE, et ce quel que soit le motif de l'absence à l'examen.

Étudiants en régime dérogatoire :

Les étudiants peuvent obtenir une dispense d'assiduité aux TD et de contrôle continu pour les UE disposant de cette modalité de contrôle.

Ils doivent en faire la demande écrite, en l'accompagnant de documents justifiant leur demande auprès du responsable de l'année de formation et auprès du/de la gestionnaire pédagogique dans les meilleurs délais après leur inscription ou leur changement de situation. Ces éléments figurent dans le contrat pédagogique individualisé de l'étudiant (cf. règlement des études de l'UFR).

Les modalités de compensation des UE et des semestres pour ces étudiants sont les mêmes que celles établies pour les étudiants en régime normal.

Cependant, **certaines UE ne peuvent pas être validées sans l'assiduité aux TD et ce y compris pour les étudiants bénéficiant d'un régime dérogatoire.**

Sont éligibles au statut dérogatoire les étudiants :

- chargés de famille (enfant à charge de moins de 10 ans),
- handicapés
- sportifs de haut niveau,
- en 3ème cycle de Conservatoire,
- élus aux conseils centraux de l'université,
- salariés avec un contrat de travail d'au moins 10 heures hebdomadaires sur une période couvrant les semaines d'enseignements effectifs,

Pour rappel, les étudiants bénéficiant du régime dérogatoire peuvent être interrogés, dans le cadre de l'examen terminal sur n'importe quel élément pédagogique de l'UE, y compris des éléments des TD pour lesquels ils sont dispensés d'assiduité. En effet, **le régime dérogatoire n'est pas une dérogation au contenu mais une dérogation à la présence.**

*** MODE DE VALIDATION DU TER STAGE/TER MEMOIRE**

Il faut obtenir au moins 10/20 en Stage et au Mémoire. Il n'y a pas de compensation possible.

STAGE :

L'assiduité aux stages et l'assiduité à l'UE supervision de stage sont obligatoires pour tous les étudiant.e.s et ce quels que soient leur statut et leur situation (aucune dérogation accordée). Seuls les étudiant.e.s en mobilité internationale bénéficient d'un aménagement pédagogique qui ne peut en aucun cas les extraire de l'obligation d'effectuer des stages et d'être supervisés (décret et arrêtés définissant les conditions d'obtention du titre de psychologue ; sur ce point cf. en plus l'arrêté de 2019 qui définit les conditions dans lesquelles le stage à l'étranger peut être effectué).

Le stage obligatoire donnant lieu à une validation doit être réalisé durant la période des supervisions universitaires pour au minimum les deux tiers de sa durée.

Des stages facultatifs peuvent avoir lieu en dehors de la période des cours (en particulier juillet et août) et doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention.

La convention de stage doit être établie entièrement par l'étudiant.e et il lui revient d'inscrire toutes les informations sur la convention.

La convention de stage devra être remplie en utilisant la nouvelle plateforme de l'université disponible à l'adresse suivante : <http://conventions-stage.univ-paris13.fr/>

Une fois la convention validée par l'administration de l'UFR et l'enseignant de PRO, la convention devra être signée par toutes les parties dans l'ordre suivant : l'étudiant.e, le responsable de stage, le représentant de l'institution, l'enseignant.e de PRO et enfin la directrice de l'UFR.

Il appartient à l'étudiant.e de suivre le cycle de signature et de solliciter et d'assister les personnes de son lieu de stage qui doivent signer.

Le temps des signatures peut être long, il est préférable que l'étudiant(e) prévoie deux à trois semaines pour l'obtention d'une convention totalement signée.

Dans tous les cas, **il est rappelé que le stage ne peut débuter avant l'obtention de l'ensemble de ces signatures.**

La date limite pour débiter le stage est :

Pour le M1 : 1^{er} décembre 2025

Pour le M2 : 15 novembre 2025

La date limite de réalisation du nombre d'heures requises pour la validation du stage pour le M1 et le M2 le 1^{er} juillet 2026

Les étudiants n'ayant pas trouvé et débuté de stage à la date limite ne pourront pas se présenter au rattrapage, et ne pourront pas valider l'année. Le stage pourra se faire dans un cadre facultatif (non validant)

Validation concernant les semestres 1 et 3 :

L'étudiant ayant commencé son stage avant la date butoir présentera un devoir maison permettant de l'évaluer, sous réserve que le stage ait fait l'objet d'une convention, et sous réserve que l'étudiant ait été assidu aux supervisions (3 absences justifiées maximum par semestre)

L'étudiant sera noté ABI à la première session, s'il n'a pas rendu de rapport du fait d'un stage commencé tardivement (proche de la date butoir). L'étudiant pourra alors rendre un travail lors de la 2^{ème} session prévue au fil de l'eau (voir calendrier Master).

Il faut obtenir au moins 10/20 à l'UE supervision de Stage et au moins 10/20 à l'UE supervision de mémoire.

Au premier semestre de l'année, la validation se fera la base de la participation au travail de supervision et de la remise d'un travail écrit.

Validation concernant les semestres 2 et 4 :

La validation du rapport de stage est soumise à différentes conditions :

1-Travail de terrain donnant lieu à une appréciation finale qualitative et quantitative par le maître de stage (Psychologue référent), en M1 et en M2, cette appréciation étant prise en compte dans l'évaluation.

2-Participation obligatoire aux supervisions de stage à l'Université (3 absences justifiées maximum par semestre)

3-Rédaction d'un rapport de stage.

En M2, celui-ci donne lieu à une soutenance, devant un jury composé de l'EC directeur de mémoire, d'un EC co-jury et du maître de stage de terrain. En cas d'absence de ce dernier, il doit fournir une évaluation écrite du rapport de stage pour le jour de la soutenance (en plus de l'attestation du stage qualitative et quantitative cf.1).

• LES UE THEORIQUES

Certaines des UEs Théoriques comprennent des TD. Il est possible, dans certaines conditions, et sous réserve de présentation des justificatifs et d'acceptation par le responsable du parcours, d'être dispensé de la présence obligatoire aux TD. Toutes les dispenses doivent être signées avant fin octobre pour le 1^{er} semestre, et fin février pour le 2^e semestre. Toute demande de modification ultérieure doit être faite auprès du responsable de parcours, sur justificatifs.

L'évaluation de ces UE prend en compte les contenus de formation reçus en CM et en TD. Les étudiants exceptionnellement dispensés de présence obligatoire aux TD doivent donc s'informer des éléments transmis.

• LES UE DE METHODOLOGIE CLINIQUE :

L'assiduité aux TD de méthodologie est obligatoire. Aucune dérogation n'est possible. Les absences sont nécessairement justifiées et ne peuvent excéder un quart de l'enseignement total par semestre (ex : 3 séances sur 12).

La validation des UE de méthodologie de l'Entretien Clinique et du Bilan Psychologique, peut donner lieu à deux temps d'examen proposés séparément (un de TD, l'autre de CM) ou peuvent être proposé en un seul.

Quelle que soit la modalité retenue, le CM vaut pour 40% de la note globale de l'UE et le TD vaut pour 60% de cette note (c'est comme le CM était noté sur 8 points et le TD sur 12 points).

Le résultat obtenu à l'UE est donc la note globale calculée à partir de ces deux notes. Il faut obtenir au moins 7/20 (note plancher) aux UE de méthodologie pour qu'elles puissent être compensées. La note plancher 7 s'applique pour la moyenne de l'UE (CM et TD réunis en EC et MBC).

Si une note à l'UE est en dessous de 7 l'étudiant est tenu de rattraper les deux parties (CM et TD) puisqu'elles constituent les deux parties du sujet.

Il s'ensuit pour les rattrapages en EC et MBP:

- Seuls les étudiants n'ayant pas validé l'UE MBP ou l'UE EC soit par elle-même (note à l'UE inférieure à 7) soit par non-compensation au bloc méthodologique, peuvent composer pour le rattrapage.

- Tout étudiant composant à la session de rattrapage doit venir aux examens de TD et de CM (=obligation de repasser le CM et le TD).

La meilleure note des deux sessions, obtenue globalement à l'UE, sera conservée.

Pour les redoublants :

Règle pédagogique d'assiduité obligatoire toute l'année à EC, MBP, Stage et mémoire, que le S1 et le S3 aient été validés ou pas.

Votre note de l'an passé sera néanmoins conservée.

• UE ANGLAIS ET STATISTIQUE

Concernant les TD d'Anglais et de Statistique, l'assiduité est très fortement conseillée. Leur compensation s'effectue à l'intérieur du bloc

* LES DIFFÉRENTES RÈGLES DE COMPENSATION

La compensation s'effectue par semestre et à l'intérieur d'un semestre, par bloc d'UE (cf. ci-dessous les modalités). Il n'y a pas de compensation entre les semestres. Ni compensation pour le TER et le Stage.

- Les UE du tronc commun (incluant l'UE Statistiques et l'UE langues selon les semestres) se compensent entre elles sous réserve qu'aucune d'elles ne soit inférieure à 7 (note plancher).

Le Tronc commun est définitivement validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du rapport de stage. La note au rapport de stage ne se compense avec aucune autre note.

- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du mémoire. La note au mémoire ne se compense avec aucune autre note.

- Les UE se compensent à l'intérieur de chaque bloc théorique et méthodologique au sein de chaque semestre. Chaque bloc est validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20.

***Rattrapages**

- A l'issue des jurys semestriel, chaque étudiant n'ayant pas validé ni compensé une UE et / ou un bloc d'UE se verra proposer une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.
- A l'issue des jurys semestriel, chaque étudiant n'ayant pas validé le rapport de stage ou le mémoire, se verra proposer – s'il remplit bien les obligations requises – une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.
- Les UE pour lesquelles la note est égale ou supérieure à 10/20 ne pourront pas faire l'objet d'un rattrapage. Comme précisé plus haut, cette UE est validée et les crédits capitalisés.

Noter ici les particularités des MCCC de la formation en prenant garde de ne pas répéter les MCCC générales et de ne pas proposer de dispositions contraires aux textes de cadrages nationaux.

⚠ Le canevas proposé est un canevas-type. Tout item qui vous semblera utile pourra être rajouté

REGLEMENT DES ETUDES ET MCCC 2025-2026
Pour les MCCC UE par UE se référer au fichier excel MCCC

- **Composante : LLSHS**
- **Cycle Master**

Nom de la Mention:

Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique

- **Date de validation par le conseil de composante :**
- **Date de validation en CFVU :**

1. L'architecture de la mention : indiquer tous les parcours associés à la mention

Libellé de la mention <i>Psychologie :</i> <i>Psychopathologie</i> <i>clinique</i> <i>psychanalytique</i>	<i>Libellé Parcours 1</i> <i>Clinique et psychopathologie psychanalytiques (CPP)</i>
	<i>Libellé Parcours 2</i> <i>P 2 Clinique interculturelle et transculturelle (CIT)</i>
	<i>Libellé Parcours 3</i> <i>P3 Clinique et Développement: enfants, adolescents, parentalités (CEAP)</i>
	<i>Libellé Parcours 4</i> <i>P4 : Clinique des institutions, clinique du travail (CICT)</i>
	<i>Libellé parcours 5</i> <i>P5 : Psychanalyse et interdisciplinarité</i>

2. Inscription :

- ✓ Préciser le nombre d'inscriptions autorisé par cycle et/ou par année

Trois inscriptions de droit sont autorisées pour les étudiants inscrits en master. Ce qui signifie qu'un redoublement est autorisé soit en master 1, soit en master 2 sans qu'une demande de dérogation ne soit nécessaire.

Toutes les autres situations de redoublement (ou de triplement) doivent faire l'objet d'une demande de dérogation A cet effet, un courrier devra être adressé à la direction du département de psychologie via la gestionnaire pédagogique.

- ✓ Préciser la forme du suivi du contrat de réussite pédagogique (périodicité d'entretien, nombre d'entretien par cycle, etc...)

Pour les redoublants, en début d'année universitaire, un contrat pédagogique est systématiquement signé entre l'enseignant responsable du parcours et l'étudiant.e. Ce contrat stipule les UE restant à valider pour l'année universitaire en cours. Les étudiant.e.s sont tenu.e.s de se rendre à la convocation du responsable de parcours de l'année dans laquelle il/elle est inscrit.e. La signature du contrat pour les redoublants est obligatoire.

3. Les différentes règles de validation

✓ Validation des UE et capitalisation

Une UE est validée et définitivement capitalisée lorsque la note est supérieure ou égale à 10/20. Toute note à une UE inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Sont définitivement acquises, ainsi que les ECTS correspondants, toutes les UE validées et compensées selon les règles de compensation du diplôme (cf. point 4)

✓ Mode de validation du stage/mémoire

- **UE stages**

La validation du stage est soumise à différentes conditions (cf. décret et arrêtés régissant les conditions d'obtention du titre de psychologue ; règlement des études de l'UFR et le point consacré à la dispense d'assiduité dans le présent document, ainsi que les MCCC). L'étudiant.e doit avoir réalisé.e un minimum de 500h de stage pendant son cursus de Master, réparties entre le M1 (200h) et le M2 (300h).

Les stages de master 1 et 2 doivent être supervisés dans le cadre des UE Supervision de Stage (UE Mémoire/stages). L'assiduité aux stages et l'assiduité à l'UE supervision de stage sont obligatoires pour tous les étudiant.e.s et ce quels que soient leur statut et leur situation (aucune dérogation accordée). Seuls les étudiant.e.s en mobilité internationale bénéficient d'un aménagement pédagogique qui ne peut en aucun cas les extraire de l'obligation d'effectuer des stages et d'être supervisés (décret et arrêtés définissant les conditions d'obtention du titre de psychologue ; sur ce point cf. en plus l'arrêté de 2019 qui définit les conditions dans lesquelles le stage à l'étranger peut être effectué). Le stage obligatoire donnant lieu à une validation doit être réalisé durant la période des supervisions universitaires pour au minimum les deux tiers de sa durée. La date limite pour débiter et pour terminer un stage est fixée par le parcours en M1 et en M2. Les étudiant.e.s sont informé.e.s en début d'année universitaire de cette date par les responsables des parcours. Des stages facultatifs peuvent avoir lieu en dehors de la période des cours (en particulier juillet et août) et doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention.

La validation de l'UE stage est soumise à l'obtention de la *note minimale de 10/20* à chaque semestre. Elle ne se compense pas avec une autre UE ni avec un bloc d'UE. Les conditions dans lesquelles l'UE stage peut être validée sont précisées ci-dessous en différenciant les semestres impairs et pairs :

Validation de l'UE stage aux semestres impairs, S1 et S3 : L'étudiant ayant commencé son stage avant la date butoir (cf. recommandations données par parcours) pourra présenter un devoir maison permettant de l'évaluer, sous réserve que le stage ait fait l'objet d'une convention, sous réserve que l'étudiant ait été assidu aux supervisions. L'étudiant sera noté ABI à la première session, s'il n'a pas remis de rapport de stage. La session de rattrapage s'effectue au fil de l'eau (cf le calendrier Master).

Rattrapage S1 et S3 : voir date indiquée dans le calendrier du master

Les étudiants n'ayant pas de stage à une date limite propre à chaque parcours (voir calendrier) ne pourront pas se présenter au rattrapage, et ne pourront pas valider l'année.

Validation de l'UE stage aux semestres S2 (M1) et S4 (M2), la validation du stage se fait sous réserve que l'étudiant ait réalisé le stage, ait assisté aux supervisions de l'UE supervision de stage, ait produit une attestation du maître de stage de la structure d'accueil comprenant les éléments suivants :

- brève évaluation qualitative des prestations effectuées par l'étudiant.e
- précision du nombre d'heures effectuées
- brève évaluation qualitative du rapport de stage
 - o La modalité d'évaluation est un devoir maison à savoir la production d'un rapport de

- stage et d'une soutenance orale devant jury pour le M2.
- Aux semestres pairs (S2 et S4) l'évaluation prend en compte l'appréciation du maître de stage de la structure d'accueil.
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité, attestation de stage, réalisation du stage), il pourra se présenter au rattrapage et les modalités sont les mêmes qu'à la première session (cf. paragraphe ci-dessus). Il sera noté ABI s'il n'a pas effectué le nombre d'heures exigées, s'il n'a pas été assidu, ou s'il n'a pas produit d'attestation de maître de stage. Le stage sera validé si l'ensemble des exigences requises (nombre d'heures, attestation et appréciation du maître de stage) sont réunies.
- L'UE Stage pourra ne pas être validée si les exigences ne sont pas réunies quand bien même l'étudiant.e aura effectué le nombre d'heures requis par année.

- **UE Mémoire master 1 et master 2**

La validation de l'UE mémoire est soumise à l'obtention de la note minimale de 10/20 à chaque semestre. Elle ne se compense pas avec une autre UE ni avec un bloc d'UE.

- **Validation de l'UE mémoire aux semestres 1 et 3 :**

- La modalité d'évaluation est la production d'un écrit et d'une bibliographie répondant aux exigences fixées par l'enseignant responsable.
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité à l'UE mémoire et exigences spécifiques liées à chaque parcours), il pourra se présenter au rattrapage en produisant un écrit de mémoire. Il sera noté ABI s'il n'a pas produit cet écrit. Le rattrapage est fixé à une date précisée dans le calendrier du master.

Validation de l'UE mémoire aux semestres 2 et 4 :

- La modalité d'évaluation est la production i/ d'un mémoire et ii/ d'une soutenance devant un jury (sous réserve que l'étudiant satisfasse aux exigences d'assiduité à l'UE mémoires et exigences spécifiques à chaque parcours).
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité à l'UE mémoire et exigences spécifiques liées à chaque parcours), il pourra se présenter au rattrapage. Ce rattrapage aura lieu après la tenue du jury final de première session (cfr. dates fixées dans le calendrier de l'année).

4. Les différentes règles de compensation

✓ La compensation s'effectue par semestre et à l'intérieur d'un semestre, par bloc d'UE (cf. ci-dessous les modalités). Pas de compensation entre les semestres.

✓ Modalités et règles de compensation

- Pour tous les parcours de 1 à 4 :

- Les UE du tronc commun se compensent entre elles sous réserve qu'aucune d'elles ne soit inférieure à 7 (note plancher). Les UE « Anglais » et de « Statistiques appliquées à la recherche en psychologie », selon le semestre (cf. maquette de formation), sont incluses dans le TC. Le Tronc commun est définitivement validé lorsque la moyenne est au minimum égale à 10/20.
- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation de l'UE stage pour chaque semestre de S1 à S4. La note de l'UE stage ne se compense avec aucune autre note, ni au sein d'un semestre, ni entre semestres (cf. partie ci-dessus consacrée à la validation

- au stage)
- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation de l'UE mémoire pour chaque semestre de M1 et de M2. La note à l'UE mémoire ne se compense avec aucune autre note ni au sein d'un semestre, ni entre semestres (cf. partie consacrée ci-dessus à la validation du mémoire).
 - Les UE de parcours se compensent à l'intérieur de chaque bloc au sein de chaque semestre. Chaque bloc est validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7.

- Parcours 5 : Psychanalyse et interdisciplinarité : santé, société, éducation (PI)

Système de compensation entre les UE à l'intérieur des blocs I et II : semestre 3

I. Concepts fondamentaux

Compensation entre les UEs EPISTEMO1 et METHO1

Note seuil = 7/20 minimum à chaque UE

Moyenne requise à l'ensemble de ces 2 UE = 10/20

II. Recherche

UE PSYLANG1 Note seuil = 7/20

Compensation entre les UEs SEM1 et ANG1 avec notes seuil différentes :

UE SEM1 Note seuil = 10/20

UE PSYLANG1 Note seuil = 7/20

Moyenne requise à l'ensemble de ces 2 UE = 10/20

NB : les ECUEs Séminaire A et séminaire B sont validées par l'assiduité, la non validation de ces ECUE ne permet pas la validation de l'UE SEM1

Système de compensation entre les UE à l'intérieur des blocs I et II : semestre 4

I. Concepts fondamentaux

Compensation entre les UEs EPISTEMO2 et METHO2

Note seuil = 7/20 minimum à chaque UE

Moyenne requise à l'ensemble de ces 2 UE = 10/20

II. Recherche

Compensation entre les UEs SEM2 et ANG2 avec notes seuil différentes :

UE SEM2 Note seuil = 10/20

UE PSYLANG2 Note seuil = 7/20 Moyenne requise à l'ensemble de ces 2 UEs = 10/20

NB : les ECUEs Séminaire A et séminaire B sont validées par l'assiduité, la non validation de ces ECUE ne permet pas la validation de l'UE SEM2

Chaque semestre doit être validé : il n'y a pas de compensation entre les semestres.

5. Cas des étudiants redoublants, triplants ou quadruplants

5.1 Cas des étudiants redoublants pour la première fois (actuellement en deuxième inscription soit en master 1 soit en master 2)

Les étudiant.e.s redoublant.e.s seront reçu.e.s par le/la responsable du parcours et se verront proposer un contrat pédagogique, qui devra être signé au plus vite après la rentrée universitaire.

En fonction de la nature des UE validées et capitalisées l'étudiant devra compléter sa formation selon les exigences du parcours. Les étudiants redoublants qui ne signent pas le contrat pédagogique au 15 octobre de l'année universitaire ne pourront en aucun cas faire de réclamation en fin d'année.

5.2 Les mesures transitoires proposées dans le cadre de la nouvelle offre d'accréditation : étudiants redoublants pour une deuxième voire une troisième fois consécutive en master 1 ou en master 2

✓ Modification de maquette

La maquette accréditée pour 2025-2030 a fait l'objet de changements par rapport à la précédente.

✓ Changement effectué dans les maquettes et prise en compte de ces changements pour les étudiants (redoublants, changement compatible au regard du nombre d'Ects, etc...)

Les étudiants redoublants pour une deuxième voire une troisième fois feront l'objet d'un entretien qui aboutira à la signature d'un contrat pédagogique. Ce contrat pédagogique, signé d'une part par l'étudiant et d'autre part par le responsable de parcours de l'année dans laquelle l'étudiant.e est inscrit.e, stipule les UEs et les blocs que l'étudiant aura à valider pour l'année en cours. Sur le plan du contenu pédagogique, ce contrat tiendra compte non seulement des UEs déjà validées et de la nouvelle offre de formation.

En cas d'incompatibilité d'ECTS entre la maquette actuelle et l'ancienne et uniquement dans ce cas, l'étudiant pourra valider son semestre avec des UE dont le total fera 29 ECTS (sur 30) par semestre (soit deux ECTS maximum pour l'année universitaire). Le contrat stipulera cet élément qui aura été discuté au préalable avec l'étudiant. L'étudiant se verra néanmoins la possibilité de valider son semestre avec plus de 30 ECTS et c'est à lui que la décision reviendra (ex. 31 ECTS) si le choix est entre 29 et 31 ECTS.

6. Les différentes règles d'assiduité et la défaillance

✓ L'obligation d'assiduité : nombre d'absences autorisées (point 6.1)

Le nombre d'absences autorisées pour les cours est définie de manière générale par le règlement des études de l'UFR.

Certaines UE de la mention n'ouvrent pas droit à une dispense d'assiduité quel que soit le statut de l'étudiant. Il s'agit des UE :

- de supervision de stage en master 1 et en master 2 pour tous les parcours de 1 à 4.
- de supervision de mémoire en master 1 et en master 2 pour tous les parcours de 1 à 5.

En plus de ces UE, d'autres UE spécifiques à chacun des parcours ont été précisées (cfr. brochure propre à chaque parcours validée au plus tard au début de chaque année universitaire).

✓ Les dispenses d'assiduité

Toute dispense d'assiduité à une UE ne faisant pas partie des UE pré-citées au point 6.1 pourra faire l'objet d'une demande au responsable du parcours de l'année dans laquelle l'étudiant est inscrit (responsable parcours M1 ou responsable parcours M2). La date limite pour en faire la demande est de 15 jours après le début des enseignements du semestre.

Les règles en cas de défaillance

Un étudiant défaillant dans l'une de ces UE pré-citées au point 6.1 ne pourra en aucun cas valider son UE, semestre et a fortiori son année.

Un étudiant défaillant à un examen se voit de droit autorisé à se présenter à la session de rattrapage sous réserve qu'il ait respecté les règles d'assiduité définies de manière générale et de manière spécifique pour certaines UE (point 6.1)

7. Les règles de poursuites d'études

Tout étudiant souhaitant s'inscrire en master 1 doit déposer un dossier de candidature via la plateforme « mon master ». Pour l'entrée directe en M2, la demande de candidature doit être déposée sur e-candidat. Un comité de sélection est constitué chaque année pour les différents parcours du master de psychologie pour valider la liste des candidat.e.s admis.e.s

- ✓ Règle de redoublement : Les étudiants en master 1 sont autorisés à redoubler une fois leur année sans en faire la demande. Pour un deuxième redoublement, l'étudiant.e doit solliciter une demande de dérogation en justifiant sa demande. Celle-ci sera à adresser au gestionnaire pédagogique à l'attention de la direction du département avec copie au responsable du master 1 et au responsable de parcours dans lequel l'étudiant.e est inscrit.

Le redoublement n'est pas de droit en master 2 : les étudiants inscrits en master 2 n'ayant pas validé leur année devront faire la demande exceptionnelle de redoublement à l'attention de la direction du département avec copie au responsable de parcours dans lequel l'étudiant.e est inscrit.

- ✓ Passerelles entre parcours et réorientations

Possibilités de réorientation dérogatoire exceptionnelle à la fin du S1, S2 (M1). Pas de passerelle du S3 au S4. Les étudiants désireux de changer de parcours doivent faire la demande à une commission composée du responsable de mention, du responsable de master 1, du responsable de parcours antérieur et du responsable de parcours souhaité. La réorientation aura lieu sous réserve d'une demande motivée, de la mise en œuvre d'un contrat pédagogique stipulant les modalités d'autorisation dont la remise à niveau.

- ✓ Cas particulier des étudiants n'ayant pas été inscrits dans une université, quelle qu'elle soit, l'année 2020-21

Les candidats ayant capitalisés quelques crédits ECTS de master de psychologie et n'ayant pas été inscrits dans une formation de master de psychologie l'année qui précède leur demande d'inscription (ancienne maquette au sein de notre université ou autre université) devront faire l'objet d'une sélection au même titre que les autres. Ils devront solliciter un master 1 compte tenu de la nouvelle offre de formation 2019-20 et devront solliciter une demande sur e-candidats.

Les candidats ayant obtenu un master dans une des mentions de la psychologie et n'ayant pas fait l'objet d'une inscription l'année qui précède leur demande pourront solliciter une inscription en master 2 et/ou éventuellement une inscription en master 1. Les dossiers seront également à déposer sur e-candidats et feront l'objet d'une sélection.

9. Les régimes spécifiques

Cela concerne les étudiants salariés, sportifs de haut niveau, engagement étudiant, chargés de famille, année de césure, etc.

Les modalités définies par la CFVU sont respectées. Cependant, comme précisé au point 6.1, certaines UE ne donnent pas droit à des aménagements particuliers pour les étudiants en régime spécifique. Aucune dérogation ne sera accordée pour ces UE.

- ✓ Les modalités de validation et de compensation

Les modalités de validation et de compensation sont les mêmes que celles des étudiants en régime courant.

10. La gestion des examens

✓ Organisation et modalités de la session initiale

L'organisation des examens est assurée par le secrétariat de l'UFR dédié. Les étudiants sont convoqués par voie d'affichage au minimum 15 jours avant la tenue de l'examen. Les modalités des MCCC ont été définies pour chaque UE dans un fichier Excel.

✓ Organisation et modalités du rattrapage.

Chaque responsable d'UE propose un examen de rattrapage sous réserve pour certaines UE que l'étudiant ait été assidu et/ou qu'il ait rempli les conditions préalables à sa validation (cf. UE qui ne permettent pas de dispense d'assiduité).

✓ Règlement des examens :

- * Rappel des dispositifs dérogatoires : les MCCC sont les mêmes pour les étudiants en régime courant et pour les étudiants en régime dérogatoire. Pour l'UE Langue, un aménagement spécifique est organisé sous forme de contrôle terminal pour les étudiants au régime spécifique.
- * Dates de période de jurys
Les jurys auront lieu à la fin de la période des cours de chaque semestre.
Une session de rattrapage aura lieu en fin d'année (TC et UE de parcours) et pour certaines UE de parcours, le rattrapage pourra avoir lieu au minimum 15 jours après la publication des résultats des semestres 1 et 3. Néanmoins, ces notes de rattrapage pour des raisons techniques liées à Apogée seront prises en compte lors du jury final de deuxième session pour chaque année de master.
- * Stage
La date limite pour débiter et pour terminer un stage est fixée par le parcours en M1 et en M2. Les modalités du stage sont précisées dans le décret qui régit la formation à la profession de psychologue, dans la brochure, et dans le règlement des études de l'UFR. Des modalités spécifiques à chaque parcours seront annoncées par les responsables des UE de supervision de stage.

Le stage est obligatoire et il devra faire l'objet d'une signature de convention qui respecte la réglementation de la formation des psychologues. L'étudiant.e devra en plus produire une attestation de fin de stage provenant de l'institution.

✓ Préciser l'accès à la salle d'examen (autorisation d'arrivée / autorisation de départ)

Respect des règles fixées par le règlement des études et des examens de l'UFR. Les règles définies dans le règlement des études de l'UFR seront appliquées.

✓ Dispositif de consultation des copies.

Un dispositif de consultation de copies sous forme de permanence est mis en œuvre pour chaque UE par le responsable de l'UE. Les étudiants sont prévenus de la date et l'horaire par voie d'affichage.

✓ Publication des résultats

Les règles fixées par la CFVU sont respectées et par l'UFR.

11. Évaluation des enseignements

✓ Modalités et périodicité des évaluations des enseignements

Les enseignements sont évalués en fin d'année par le biais de questionnaires anonymes préparés par l'OVE, et discutés en conseil de perfectionnement.

12. Droits et devoirs de l'étudiant

Les droits et les devoirs des étudiants sont les mêmes que ceux définis au sein de l'université.

Annexes

Décrets, arrêtés, circulaires

J.-M. MONTEIL

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

NOR : MENS0601487A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le I de l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social ;

Vu le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le stage prévu à l'article 1^{er} du décret du 22 mars 1990 susvisé vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologue, à laquelle est inscrit l'étudiant.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent mentionné à l'alinéa précédent et auprès duquel l'étudiant effectue son stage.

Art. 2. – Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

Art. 3. – Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1^{er} et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master.

La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation établie selon le formulaire joint en annexe au présent arrêté.

Art. 4. – L'arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de diplôme d'études approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue est abrogé.

Art. 5. – Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 2006.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'enseignement supérieur,
Année universitaire 2025-2026

**Attestation de validation des stages professionnels
permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue**

Master Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

Parcours : « Clinique et Psychopathologie Psychanalytiques »

Le stage, d'une durée de heures, accompli par, lors de son année de Master, est validé par les responsables du stage :

- Le psychologue praticien référent habilité :

.....

- Le maître de stage enseignant-chercheur :

.....

- L'enseignant-chercheur en psychologie (art. 3, arrêté du 19 mai 2006) :

.....

Fait à Villetaneuse, le

Le psychologue praticien référent

Le maître de stage EC

L'enseignant-chercheur

Information sur le plagiat

A lire par tout/e étudiant/e qui s'inscrit Dans une formation LSHS

Qu'entend-on par « plagiat » ?

Un travail personnel suppose la recherche d'information et implique souvent le recours à des sources secondaires. Sauf lorsqu'il s'agit de la constitution d'un corpus, on doit mettre à profit ce travail de recherche pour formuler une réflexion originale. Le **plagiat** consiste à s'attribuer le travail d'autrui, à présenter comme sien ce qui a été écrit par une autre personne (texte ou fragment). Cela se produit toutes les fois que l'on incorpore à son propre texte des passages sans indiquer explicitement la citation par des guillemets et des références précises (auteur et/ou titre d'un ouvrage, édition, numéros de page).

Cela s'applique tout particulièrement aux recherches sur **l'internet**. La curiosité intellectuelle et l'initiative sont des qualités louables. Mais, malgré la facilité apparente avec laquelle on peut télécharger des développements tout faits, la même rigueur s'impose. Tout comme les ouvrages imprimés, les sources électroniques doivent être évaluées (qui les écrit, dans quelle perspective ? Quelle garantie de valeur scientifique présentent-elles ?). Elles doivent être identifiées comme emprunts (citations) et explicitement référencées.

Le plagiat est non seulement une pratique qui **n'apporte rien** sur le plan de l'exercice intellectuel et universitaire, c'est aussi une **fraude**, donc une pratique qui sera sévèrement sanctionnée.

Même si la malhonnêteté semble moins flagrante, il n'est pas non plus permis de se contenter de coller bout à bout des passages littéralement recopiés, même avec des guillemets. Bien qu'on admette alors qu'on n'est pas l'auteur du texte, on n'a pas pour autant satisfait aux exigences d'écriture personnelle que supposent les types d'exercice proposés.

Quelles sont les sanctions encourues ?

Le plagiat est souvent facile à détecter. L'étudiant/e plagiaire s'expose :

1. à être sanctionné/e au niveau de **la note** pour l'exercice et
2. à être **déféré/e devant le conseil de discipline** qui statue sur les sanctions à appliquer.

Université SANS TABAC



FESTIF
Facultés et Écoles Sans Tabac en Île de France

UNIVERSITÉ PARIS 13
NORD

INTERDICTION DE FUMER

RAPPEL DE LA LOI

La loi du 10 janvier 1991 (dite loi EVIN) et le décret 92-478 du 29 mai 1992 fixent les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

En conséquence, il est rappelé aux étudiants qu'il est totalement **INTERDIT DE FUMER** dans les locaux de l'**UNIVERSITE PARIS 13**.



CAMPUS DE VILLETANEUSE

99, av. Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse

► master-psycho.lshs@univ-paris13.fr

L L S H S . U N I V - P A R I S 1 3 . F R

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

CAMPUS
CONDORCET
PARIS - AUBERVILLIERS

A-S-PC
Alliance Sorbonne
Paris Cité

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



► | www.univ-spn.fr

@univ_spn / Université Sorbonne Paris Nord